Accusé de réception en préfecture
069-216901900-20241210-20241210_54-DE
Reçu le 23/12/2024

Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de SAINTE-CONSORCE

Séance du mardi 10 décembre 2024

Délibération n° 2024-54

Nombre de membres :

En exercice :	19
Présents :	15
Pouvoirs :	4
Votants :	19

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 décembre 2024

Date d'affichage électronique de la convocation : 5 décembre 2024

Secrétaire de Séance : Marylène CELLIER

Présents : Jean-Marc THIMONIER - Pascal DIDELET - Marylène CELLIER - Bertrand GAULÉ - Laurence PAGNON - Franck BAULAN - Nathalie ROUGEMONT - *Elisabeth* SAGE - Yoann TRICAULT - Vincent BRUN - David OHANNESSIAN - Caroline VITAL – Charlotte PIERRAT - Thomas RIGAUD - Julie SABY

Absent(s) représenté(s) :
Odile BELIER COLLONGE a donné pouvoir à David OHANNESSIAN – Emmanuel VINCENT a donné pouvoir à Yoann TRICAULT - Serge FERRANDEZ a donné pouvoir à Pascal DIDELET - Magalie NEVEU a donné pouvoir à Bertrand GAULÉ

Absent (s:):

Objet : FONCIER – Acquisition partielle de la parcelle B 1510 – sise avenue des Combattants

La commune de Sainte-Consorce a engagé en lien avec la Communauté de communes des Vallons du Lyonnais une réflexion sur l'aménagement de l'avenue des combattants intégrant une voie de circulation douce sur l'emprise de la voirie. Monsieur GAULÉ, adjoint à l'urbanisme rappelle que ces aménagements nécessitent l'acquisition partielle établie à 234 m² de la parcelle B 1510 d'une contenance globale de 4.460 m².
Les propriétaires acceptent la cession partielle de ladite parcelle au bénéfice de la commune au prix de 10 € du m², soit 2.340,00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le courrier de la commune en date du 04 avril 2024 proposant l'acquisition de la parcelle B 1510 au prix de 10 € du m² et l'engagement de réaliser un mur de séparation surmonté d'un grillage de clôture simple sur la nouvelle limite de propriété avec l'installation de deux portails agricoles d'une largeur de 5 m chacun.

Vu le courrier de la propriétaire en date du 09 avril 2024 acceptant la vente partielle de la parcelle B 1510 aux conditions proposées par la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :
Votants : 19 – suffrages exprimés : 19 - Abstention : 0 Pour : 19 – Contre : 0

Accusé de réception en préfecture
069-216901900-20241210-20241210_54-DE
Reçu le 23/12/2024

- ✓ **APPROUVE** l'acquisition partielle de 234 m² de la parcelle B 1510 sise avenue des combattants au prix de 2.340 € (10 € du m²).
- ✓ **CHARGE** le notaire des vendeurs de la rédaction de l'acte notarié, les taxes, frais, droits et honoraires de l'acte à intervenir étant à la charge de la commune.
- ✓ **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes préalables et consécutifs à cette acquisition.

Le Maire
Jean-Marc THIMONIER .

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus
Ont signé au registre Le Maire et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture
et sa publication sur le site internet de la commune